

### A CONSERVER

# OGEC SAINT-CHARLES NOTRE-DAME REGLEMENT FINANCIER - ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 ANNEXE A LA CONVENTION DE SCOLARISATION

Conformément au contrat de scolarisation les familles s'obligent à régler les frais engagés pour leur enfant selon les modalités suivantes :

#### 1. CONTRIBUTION DES FAMILLES

La contribution des familles est destinée à financer les investissements mobiliers, immobiliers et d'équipements nécessaires au fonctionnement de l'établissement ainsi que les dépenses liées à son caractère propre en conformité avec le projet d'établissement.

Dans cette contribution des familles est également incluse une <u>contribution pour les travaux (30€)</u> <u>de restructuration du</u> collège.

<u>L'assurance en responsabilité civile</u>, souscrite pour l'ensemble des élèves (assurance de groupe) et <u>les cotisations</u> aux instances de l'enseignement catholique.

#### 2. FRAIS ACCESSOIRES ET COTISATIONS DIVERSES

Fournitures, activités éducatives et sorties (cf. tableau verso)

Cotisation pour l'association des Parents d'Élèves (facultative) 18.5€ par famille

<u>Cotisation de solidarité immobilière :</u> Dans le cadre de la solidarité une cotisation de <u>16€ par élève</u> est demandée à toutes les familles pour participer à l'effort de création de nouveaux établissements dans le diocèse (Clichy...)

<u>Les Séjours pédagogiques</u> sont obligatoires et font l'objet d'une facturation à part, sauf les séjours de septembre et d'octobre qui figurent sur la facture annuelle.

Retraites: Les retraites feront l'objet d'une facturation à part.

#### 3. RESTAURATION ET PRESTATIONS ANNEXES

<u>Restauration</u>: La prestation est facultative et fait l'objet d'une inscription en début d'année, valable pour <u>l'année</u> <u>entière</u>. Les frais fixes sont payés forfaitairement à l'année. Alors que les frais variables sont payés mensuellement en fonction du nombre de repas consommés. Les factures sont consultables dans votre espace famille sur <u>www.ecoledirecte.com</u>.

Etude, garderie et « accueil du soir » : Ces prestations sont facultatives et font l'objet d'une inscription en début d'année, valable pour l'année entière.

#### 4. INSCRIPTIONS REINSCRIPTIONS-CAUTION DE LIVRES

Pour toutes inscriptions ou réinscriptions un acompte de 200€ ou 300€ est demandé. Au collège, une caution de 100€, pour livres, sera prélevée pour les nouveaux entrants. Elle sera restituée au départ de l'élève.

### 5. FACTURATION ET MODE DE REGLEMENT

La participation fait l'objet d'une facture annuelle établie en octobre, consultable dans votre espace famille sur www.ecoledirecte.com, comme toutes les autres prestations.

<u>Les règlements</u> se font par prélèvements : 2 acomptes de 200€ en septembre et octobre puis le solde en 1, 3 ou 8 opérations le 5 de chaque mois à partir du 5 novembre

Tout changement de coordonnées bancaires doit être effectué sur école directe et signalé à la comptabilité avant le 25 du mois. (A la demande motivée des parents auprès du chef d'établissement, un autre moyen de règlement peut exceptionnellement être accordé.)

<u>En cas d'impayés</u>, les frais occasionnés vous seront refacturés. En outre, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante, si le solde dû n'est pas réglé.

En cas <u>d'arrêt de la scolarité en cours d'année scolaire</u> pour cause réelle et sérieuse, les contributions des familles restent dues au « prorata temporis » en mois. (Déménagement hors communes limitrophes de Rueil, changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement, ou tout autre motif légitime accepté expressément par le Chef d'Etablissement).

Des réductions exceptionnelles pourront être accordées aux familles en <u>difficultés financières</u> après entretien avec le Chef d'Établissement.

#### 6. REDUCTIONS

Les familles scolarisant leurs enfants, bénéficient d'une réduction sur leur contribution (hors activités, fournitures diverses et restauration) :

- 10 % pour deux enfants inscrits à Saint Charles-Notre Dame
- 20 % pour trois enfants inscrits et plus
- 20 % pour les enfants inscrits dont les parents travaillent dans l'Enseignement Catholique (fournir une attestation de travail à la Comptabilité <u>avant le lundi 07 septembre 2021</u>



## PARTICIPATION FINANCIERE- ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

### 7. BOURSES ET AIDES A LA DEMI-PENSION

Des bourses (pour le collège) et des aides à la demi-pension peuvent-être accordées sous conditions de ressources par le département ou la municipalité. (Des circulaires vous seront adressées ultérieurement).

ECOLE							
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES							
Contribution des familles (Immobilier et activités propres)	1230 €						
Fournitures	Entre 35€ et 220€ selon les classes						
Activités éducatives, sportives et musicales	Entre 140€ et 250€ selon les classes.						
Cours de langue	PS au CE2 = 75€		CM 1et CM2 = 155€				
Séjour pédagogique (si concerné)	Entre 250 € et 400 €						
FRAIS OPTIONNELS							
Restauration: forfait annuel pour les	139€/an pour	263 €/an pour	402 €/an pour	541 €/an pour			
frais fixes + 2.20€ / repas consommé	1 repas/sem	2 repas/sem	3 repas/sem	4 repas/sem			
(Ticket exceptionnel : 7€)	+ 2.20€/repas	+2.20€/repas	+2.20€/repas	+2.20€/repas			
Etudes du CP au CM1	1 étude par	2 études par	3 études par	4 études par			
(Forfait annuel)	semaine	semaine	semaine	semaine			
(Ticket exceptionnel : 7€)	= 175 €/an	= 350 €/an	= 525€/an	= 700 €/an			
Garderie maternelle	1 garderie par	2 garderies par	3 garderies par	4 garderies par			
(Forfait annuel)	semaine	semaine	semaine	semaine			
(Ticket exceptionnel : 5€)	=120€/an	= 240€/an	= 360€/an	= 480€/an			
Accueil du soir tous niveaux	1 accueil par	2 accueils par	3 accueils par	4 accueils par			
(Forfait annuel)	semaine	semaine	semaine	semaine			
(Ticket exceptionnel : 3€)	= 37.5€/an	= 75€/an	= 112.5€/an	= 150€/an			
CAMBRIDGE (facultatif)	250€ + frais d'inscription aux examens						

COLLEGE							
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES							
Contribution des familles (Immobilier et activités propres)	1255€						
Forfait activités éducatives et fournitures	265€						
Cahiers d'activités	En fonction des classes et ou des options						
Séjour pédagogique (si concerné)	Entre 250 € et 500 €						
FRAIS OPTIONNELS							
Restauration : Forfait annuel pour les	139 €/an pour	255€/an pour	386€/an pour	517 €/an pour			
frais fixes + 2.20€ / repas consommé	1 repas/sem	2 repas/sem	3 repas/sem	4 repas/sem			
(Ticket exceptionnel : 7€)	+2.20€/repas	+2.20€/repas	+2.20€/repas	+2.20€/repas			
Anglais Cambridge (facultatif)	6 <sup>ème</sup> 200 € 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> -3 <sup>ème</sup> 250 € + frais d'inscription aux examens en 5 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> .						
Espagnol DELE 4ème - 3ème (facultatif)	250 + frais d'inscription aux examens						
Initiation au Japonais 3ème (facultatif)	250 €						